



PRÉSENTATION DONNÉE PAR L'AFPC DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES 21 MARS 2024

AUTRES COMMENTAIRES

Le 21 mars 2024, l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) a donné une présentation devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes dans le cadre d'une étude sur les obligations linguistiques dans le processus de dotation ou de nomination à des postes clés.

Nous aimerions revenir sur des points importants qui ont été soulevés pendant notre présentation afin de les porter à l'attention du Comité, en particulier l'augmentation de la prime au bilinguisme. Conformément à ce qui a été souligné pendant la présentation de M. Silas, nous croyons fermement que la hausse de la prime au bilinguisme dans la fonction publique fédérale constitue une étape essentielle si nous souhaitons reconnaître la valeur du travail dans les deux langues officielles. Toutefois, nous savons très bien que certains témoins ont exprimé des doutes quant à la valeur ajoutée de la prime au bilinguisme. Nous espérons que les présents commentaires remettront en contexte notre prise de position.

La prime au bilinguisme est un montant fixe imposable de 800 \$ qui est versé sur une base annuelle aux employés de l'ensemble des ministères, des sociétés d'État et des organismes distincts inscrits aux annexes I, IV et V de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La prime est régie par la Directive sur la prime au bilinguisme et fait partie intégrante de plusieurs conventions collectives de l'AFPC. Les employés sont admissibles à la prime s'ils occupent un poste désigné bilingue et s'ils répondent aux exigences linguistiques de leur poste en ayant des résultats d'évaluation de la langue seconde pour le confirmer.

Il est primordial de comprendre dans quel contexte est née la prime au bilinguisme. Au début des années 1960, les syndicats des employés de la fonction publique ont proposé d'accorder aux fonctionnaires fédéraux une prime s'ils pouvaient travailler dans leur seconde langue officielle. Cette position est reprise dans le projet de loi C-96, Loi concernant l'emploi de personnes bilingues dans le service public et les corporations de la Couronne, qui a été déposé au Parlement en 1963. Le projet de loi qui a été soumis visait à faire disparaître « *le traitement différentiel qui caractérise présentement, au sein de la fonction publique et des sociétés de la Couronne, le recrutement et l'emploi du personnel d'origine française et à donner la préférence aux candidats bilingues*¹ ».

Même si le projet de loi C-96 est mort au *Feuilleton*, l'AFPC a continué de plaider en faveur d'une prime au bilinguisme qui s'appliquerait à l'ensemble des fonctionnaires fédéraux. Cette initiative a entraîné des boycottages des services offerts dans les deux langues jusqu'à ce que l'on en vienne finalement à une entente avec le gouvernement². En 1977, le Conseil du Trésor a créé officiellement le régime de la prime au bilinguisme qui est toujours en vigueur aujourd'hui.

L'adoption de la prime au bilinguisme ne découlait pas simplement d'un désir d'obtenir un meilleur salaire; cette prime était plutôt le résultat de l'incapacité persistante du gouvernement à cette époque à instaurer le bilinguisme au sein de la fonction publique fédérale.

Par ailleurs, si l'on se penche sur l'évolution du bilinguisme dans la fonction publique, il existe une corrélation évidente entre l'arrivée de la prime au bilinguisme et le renforcement de la capacité bilingue au sein de la fonction publique fédérale. En 1965, à peine 9 % des postes dans la fonction publique sont désignés bilingues, les services sont offerts en anglais seulement, et les francophones comptent pour seulement 21 % des effectifs des institutions

¹ Chambre des communes, *Débats*, 1^{re} session, 26^e législature, 2 octobre 1963, p. 3265.

² « Civil servants will speak only mother tongue in campaign to get bonus for being bilingual », *The Globe and Mail* [Toronto], 31 décembre 1975.





fédérales, alors qu'ils représentent environ 28 % de la population canadienne³. Depuis la mise en place de la prime au bilinguisme, la proportion des fonctionnaires qui reçoivent cette prime a augmenté lentement et a finalement plus que doublé, en passant de 16 % à environ 33 %. Cette proportion a toutefois plafonné au cours des 15 dernières années.

Des personnes ayant déjà témoigné et des comités formés par le passé ont indiqué que la connaissance des deux langues officielles devrait être perçue comme une compétence professionnelle prise en compte dans le traitement salarial des fonctionnaires fédéraux. Cependant, ce raisonnement ne tient pas compte de la complexité du système de classification utilisé dans la fonction publique fédérale. En vertu du système de classification actuel, de nombreux postes se retrouvent dans les mêmes groupes et niveaux; il devient alors tout simplement impossible de faire une distinction entre les employés unilingues et les employés bilingues.

Au cours des 50 dernières années, il a été convenu que la prime au bilinguisme constituait la méthode la plus appropriée pour reconnaître la valeur qu'ajoute la capacité de parler les deux langues officielles. Toutefois, la prime au bilinguisme n'est devenue rien de plus qu'un paiement symbolique. Cette prime devrait traduire réellement la valeur de cette compétence supplémentaire et du service qui est effectivement rendu. Si ce montant initial avait été indexé sur l'inflation, la prime au bilinguisme vaudrait présentement environ 4 000 \$.

Heureusement, la Directive sur la prime au bilinguisme est sur le point de faire l'objet d'un premier examen depuis 1990. Nous espérons que ce processus mènera à la première hausse significative de la prime depuis 1977.

Pendant sa présentation, M. Silas a aussi indiqué que l'AFPC plaide en faveur d'une prime au bilinguisme qui contribuerait à reconnaître la valeur qu'apportent à la fonction publique les travailleurs fédéraux qui parlent une langue autochtone.

Ce serait une autre étape importante à franchir vers la réconciliation puisque l'on reconnaîtrait et soutiendrait les langues autochtones au Canada, ce qui est un élément important contenu dans le *Rapport de 2015 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*. Les recommandations demandaient notamment du financement fédéral pour « la préservation, la revitalisation et le renforcement » des langues autochtones.

Le gouvernement fédéral a lui-même démontré son engagement à l'endroit des langues autochtones en adoptant le projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones. Par conséquent, l'AFPC n'arrive pas à comprendre pourquoi le Conseil du Trésor du Canada continue de s'opposer à l'établissement d'une modeste reconnaissance monétaire pour ses propres employés qui utilisent une langue autochtone. L'ajout d'une prime au bilinguisme viendrait reconnaître le rôle joué par des fonctionnaires fédéraux qui facilitent la prestation de services et de programmes dans des langues autochtones, ce qu'obligent de nombreux mandats ministériels, et souligner leur contribution à l'atteinte du but global qui est de promouvoir l'accès aux langues autochtones au Canada, de rétablir ces langues et de les faire vivre à nouveau.

Recommandations

L'AFPC demande respectueusement au Comité de bien vouloir inclure les recommandations suivantes dans son rapport final :

- 1) Le Comité recommande que le Conseil du Trésor augmente considérablement la prime au bilinguisme afin qu'elle traduise réellement la valeur de cette compétence supplémentaire et du service qui est effectivement rendu par les employés bilingues.
- 2) Le Comité recommande que le Conseil du Trésor mette en place une prime de connaissances linguistiques qui reconnaîtrait le rôle joué par les fonctionnaires fédéraux qui facilitent la prestation des services et des programmes parce qu'ils maîtrisent des langues autochtones.

³ Commissariat aux langues officielles, « Retour vers le passé – Un déclencheur : la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme », *Au-delà des mots – Le cyberbulletin des langues officielles du Canada*, n° 5, automne 2009.

